



---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

# Rapport sur ce que nous avons entendu : activités de mobilisation du troisième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation

par Chanel Christophe, Nancy Devin, Burton Gustajtis, Benjamin Kow, José Mendoza Rodríguez, Lucie Raymond-Brousseau et Madeleine Steinmetz-Wood

## Résumé

La mise à jour régulière de la méthodologie de la mesure du panier de consommation (MPC) commence par un examen complet. L'examen complet en cours de la MPC a officiellement commencé en juin 2023 avec la diffusion du document intitulé [Lancement du troisième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#), qui exposait les objectifs et les principes directeurs du processus d'examen. Le document comprenait également un résumé de haut niveau des activités de mobilisation prévues et des échéanciers prévus pour l'examen approfondi.

Le présent rapport décrit les activités de sensibilisation et de mobilisation entreprises depuis le lancement du troisième examen exhaustif de la MPC en juin 2023 et donne un résumé de ce que Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada (EDSC) ont entendu pendant cette période. Il décrit également les prochaines étapes du processus d'examen, qui mèneront à la création de la méthodologie pour l'année de base 2023.

## Introduction

La MPC permet d'établir des seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier de biens et de services (aliments, habillement, logement, transport et autres nécessités) qui reflète un niveau de vie modeste et de base pour une famille de quatre personnes. Une famille dont le revenu disponible est inférieur au seuil de la MPC, selon la taille de la famille et la région de résidence, est considérée comme vivant dans la pauvreté<sup>1</sup>.

La mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) a été adoptée comme seuil officiel de la pauvreté au Canada après la publication d'[Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#) en 2018. Selon la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#), entrée en vigueur en 2019, la MPC devrait être révisée sur une base régulière déterminé par Statistique Canada<sup>2</sup>. Ce processus d'examen permet de s'assurer que la MPC continue de refléter, au fil du temps, le coût à jour d'un panier de biens et de services représentant un niveau de vie modeste et de base.

Comme ce fut le cas pour le premier et le deuxième examen approfondi<sup>3</sup>, ce troisième examen approfondi de la MPC s'effectue par Statistique Canada en collaboration avec Emploi et Développement social Canada (EDSC), le ministère fédéral responsable de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté.

Dans le cadre du processus d'examen actuel, Statistique Canada est chargé d'effectuer l'examen, de mener des consultations publiques auprès des Canadiens et des intervenants ainsi que de mettre à jour la méthodologie statistique de la MPC en utilisant les données les plus récentes et des méthodes robustes et à jour. D'autre part, EDSC est chargé de définir la portée de l'examen, d'appuyer les activités d'examen en offrant son expertise spécialisée et de s'assurer que les modifications proposées à la MPC correspondent à l'intention de la politique de la mesure (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'encadré **Rôles et responsabilités**).

Le présent document donne un aperçu des activités de mobilisation entreprises dans le cadre du troisième processus d'examen approfondi et fournit un résumé des commentaires reçus par Statistique Canada. Il est important de se rappeler que cette rétroaction était dans certains cas fondée sur des données empiriques et statistiques, alors que dans d'autres cas, elle reposait sur le sentiment ou l'opinion des intervenants. Statistique Canada et EDSC apprécient vivement toute la rétroaction reçue et, par conséquent, dans le présent rapport, elle

---

1. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée pour déterminer la MPC de l'année de base 2018, veuillez consulter le [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#).  
2. À la suite des recommandations formulées à l'occasion du premier examen approfondi, Statistique Canada a déterminé que les examens approfondis de la MPC devraient être effectués tous les cinq ans après la diffusion du recensement le plus récent.  
3. Le premier examen exhaustif de l'année de base 2008 a été effectué entre 2008 et 2010. Le deuxième examen approfondi de l'année de base 2018 s'est déroulé entre 2018 et 2020.

est répétée sans remettre en question son exactitude empirique ou statistique. Les perceptions des intervenants quant aux lacunes de la MPC sont précieuses, qu'elles soient vérifiées empiriquement ou non, car elles indiquent les domaines où nous devons améliorer nos communications. Le document se termine par les prochaines étapes et les points à examiner pour la méthodologie de l'année de base 2023, ainsi que par les sujets de recherche futurs envisagés en vue de la préparation de l'année de base 2028.

### **Rôles et responsabilités**

En ce qui concerne les examens exhaustifs de la mesure du panier de consommation (MPC), il y a une répartition claire et établie des responsabilités entre Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada (EDSC) :

EDSC est responsable de définir le concept global de la MPC, ainsi que de définir l'orientation et la portée des examens approfondis. Cela comprend, par exemple, la prise de décisions sur les changements apportés au contenu du panier, les sujets de recherche à explorer ou sur lesquels il faut se concentrer dans le cadre du programme de recherche de la MPC, et l'examen des propositions qui pourraient avoir une incidence sur ce qui est mesuré par la MPC.

Statistique Canada est chargé de veiller à ce que la mesure de la pauvreté telle que définie par EDSC soit évaluée avec précision en utilisant les sources de données les plus récentes et en suivant les meilleures pratiques en matière de méthodologie statistique. Par exemple, Statistique Canada est chargé de déterminer « quelle est la meilleure façon de mesurer » un concept ou un coût particulier, de suivre les changements aux normes qui pourraient déclencher une révision de la méthodologie et de mettre en œuvre les meilleures approches statistiques disponibles pour mesurer correctement le coût du panier et le revenu disponible des familles.

Le statisticien en chef et le sous-ministre d'EDSC sont chacun responsables d'approuver les changements apportés à la MPC au sein de leur propre organisation, dans la mesure où elles concernent leurs domaines de responsabilité respectifs.

## **Aperçu des activités de mobilisation**

Les activités de mobilisation menées dans le cadre du troisième examen exhaustif ont été conçues pour recueillir des idées, des propositions et des recommandations d'experts universitaires, d'organisations non gouvernementales (ONG), de représentants du gouvernement (fédéral, provincial ou territorial) et du public. Dans la présente section, les différentes activités de mobilisation menées pour répondre aux principes directeurs clés de l'examen de la MPC seront expliquées de façon plus détaillée, tandis que la section suivante fournira un résumé de ce qui a été entendu et discuté pendant ces activités.

### **Mobilisation des experts**

#### **Collecte initiale de la rétroaction et des recommandations pour la mise à jour de la méthodologie**

L'objectif de l'appel initial de la rétroaction des experts était d'identifier des propositions de mise à jour méthodologique de la MPC au début du processus. L'appel initial de commentaires s'est déroulé de juin 2023 à fin juillet 2023. Au total, 18 réponses ont été reçues par des représentants fédéraux et provinciaux, d'ONG et d'universitaires<sup>4</sup>.

#### **Ateliers virtuels avec les intervenants**

L'objectif principal des ateliers était de mener des discussions détaillées sur les approches méthodologiques, les normes et les données actuelles, et d'élargir les travaux de recherche antérieurs et les propositions de nouveaux sujets de recherche dans le cadre de la MPC. Les ateliers thématiques se sont déroulés sur une période de cinq jours du 26 février au 1er mars 2024. Les séances de l'atelier ont porté sur divers sujets liés à la méthodologie de la MPC, y compris des renseignements détaillés sur les approches à adopter pour établir les coûts des

---

4. Voir l'annexe C pour l'invitation envoyée aux experts pour participer à cet appel initial.

composantes du panier et mesurer le revenu disponible pour les familles, les dimensions géographiques et les implications de la méthodologie actuelle, et des sujets de recherche prospectifs identifiés lors du deuxième examen approfondi pour l'année de base 2023<sup>5</sup>. Les ateliers ont été entièrement virtuels et ont réuni en moyenne de 40 à 70 personnes, selon la séance. Les participants provenaient principalement d'établissements universitaires et de recherche, tandis que d'autres représentaient des secteurs gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) ayant des liens pertinents à la mesure de la pauvreté. Chaque séance comprenait une partie de présentation et une période de discussion, où des discussions ouvertes ont été encouragées et des commentaires ont été recueillis.

## Grand public

### Séances d'information à l'intention du public

Une série de séances d'information plus ciblées a été organisée afin de donner aux membres du public l'occasion d'en apprendre davantage sur la méthodologie de la MPC. Les séances d'information en personne ont eu lieu dans six endroits au Canada (Halifax, Montréal, Ottawa, Yellowknife, Vancouver et Saskatoon) tous les mardis, du 31 octobre au 5 décembre 2023. Afin de s'assurer que les populations à risque étaient incluses dans les conversations, un fournisseur a été embauché pour recruter des personnes ayant des expériences vécues récentes de difficultés financières. Près de 80 Canadiens ont participé à ces séances. Même si les séances étaient en personne, la participation virtuelle a également été possible.

Pendant ces séances, des représentants de Statistique Canada et d'EDSC ont présenté à haut niveau la méthodologie de la MPC et ont accordé du temps pour discuter avec les participants et recueillir des commentaires. Chaque séance a duré environ 90 minutes, en commençant par une présentation initiale de 30 minutes et a été suivie d'une discussion ouverte au cours de laquelle les parties prenantes ont présenté leurs points de vue sur les façons d'améliorer la mesure. Les points de vue fournis dans le cadre de ces discussions ont constitué un complément précieux aux commentaires recueillis auprès de la communauté des experts.

### Sondage et forums en ligne reposant sur l'approche participative

Une enquête en ligne par approche participative et de multiples forums de médias sociaux ont été menés parallèlement aux activités de mobilisation mentionnées précédemment. Ceux-ci offraient aux Canadiens une autre option pour fournir de la rétroaction et des commentaires sur la façon dont la MPC mesure la pauvreté.

L'enquête anonyme en ligne par approche participative a été lancée le 19 septembre 2023 et a duré jusqu'au 31 mars 2024. L'enquête a été rendue publique au moyen des plateformes de médias sociaux de Statistique Canada et d'EDSC et par une campagne de courriel<sup>6</sup>. Dans le cadre de l'enquête, les répondants ont précisé leur province ou territoire, leur ville, la taille de la famille et le mode d'occupation, et se sont vu présenter le seuil de pauvreté qu'une famille semblable aurait besoin pour vivre au-dessus du seuil de pauvreté dans leur collectivité. Ils ont également été invités à répondre à des questions sur la pertinence de ces montants en se basant sur leur propre expérience familiale. Tout au long du questionnaire, les répondants ont également eu l'occasion de fournir des commentaires au moyen de multiples questions à texte ouvert. Près de 5 400 répondants de toutes les provinces et tous les territoires ont répondu à l'enquête. De plus amples renseignements sur l'instrument d'enquête (p. ex. les méthodes utilisées, le questionnaire, etc.), sont disponibles au lien suivant : [Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation \(EMPFPC\)](#).

De plus, Statistique Canada a publié cinq séries de forums sur Reddit qui ont mis en évidence le processus d'examen exhaustif de la MPC en juin 2023. Les forums ont encouragé les gens à remplir l'enquête en ligne par approche participative et à fournir des commentaires sur la MPC et le processus d'examen. En plus des réponses de l'enquête en ligne, Statistique Canada a reçu près de 500 commentaires dans 53 fils de discussion différents.

---

5. Pour obtenir une liste complète de sujets de recherche présentés et discutés au cours du deuxième examen approfondi, veuillez consulter l'annexe B.

6. Les plateformes de médias sociaux utilisées comprenaient X (anciennement Twitter), Facebook, Reddit, LinkedIn, YouTube et Instagram. La campagne de courriels non sollicités a contacté environ 4 000 adresses courriel des communautés universitaires, FPT et des ONG. Les personnes-ressources ciblées ont été encouragées à partager le lien de l'enquête avec leurs pairs, leurs collègues et leurs clients.

## Résumé de la rétroaction

La présente section résume les renseignements et les commentaires recueillis tout au long de la phase de mobilisation de l'examen, y compris les propositions méthodologiques soumises pour examen pour l'année de base 2023 de la MPC.

### Mobilisation des experts

#### Collecte initiale de la rétroaction et des recommandations pour la mise à jour de la méthodologie

Un appel à la rétroaction des experts a été envoyé par courriel afin d'encourager des recommandations et des conseils sur la façon dont les intervenants pourraient améliorer la méthodologie de la MPC. Les lauréats ont été sélectionnés à partir d'une liste d'experts universitaires, d'ONG et de partenaires FPT qui ont travaillé avec Statistique Canada et EDSC les années précédentes sur la mesure de la MPC.

En général, la rétroaction de la plupart des communications a mis en évidence le fait que la MPC reste un outil précieux pour mesurer la pauvreté et suivre les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté. En outre, les experts ont apprécié le travail mené par Statistique Canada et EDSC pour planifier et mener des activités de mobilisation et ont été heureux de participer à la phase de mobilisation de l'examen.

Les idées et les recommandations reçues ont été intégrées aux séances d'atelier virtuel, où elles ont fait l'objet d'une discussion approfondie. Les commentaires reçus dans le cadre de cet appel ont porté sur une variété de sujets, comme les recommandations visant à modifier la façon dont la composante du logement a été calculée pour l'année de base 2018, les domaines nécessitant davantage de recherches et la nécessité d'élaborer des outils supplémentaires pour compléter la façon dont le Canada mesure et suit la pauvreté. Par exemple, les participants ont recommandé que Statistique Canada étudie différentes façons de procéder aux mises à jour annuelles de la composante du logement du panier de la MPC. Les commentaires sur le sujet du logement comprenaient également des recommandations sur la collecte et la diffusion d'estimations des coûts du logement, une suggestion d'utiliser des données au-delà du deuxième décile de revenu pour mieux saisir les coûts et des préoccupations concernant l'utilisation de données sur les loyers pour estimer les coûts du logement lorsqu'il y a une offre limitée de logement locatif disponibles pour les familles à plus faible revenu (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'encadré

#### Calcul de la composante du logement).

De plus, il a été mentionné que l'utilisation de la famille de référence de quatre personnes de la MPC pourrait faire en sorte que la MPC ne prennent pas en compte de manière adéquate les coûts des familles ayant des compositions familiales différentes. Il a été recommandé que Statistique Canada étudie les moyens de calculer les coûts des paniers pour des groupes particuliers, comme les personnes âgées, les célibataires, les personnes ayant une incapacité et les Autochtones vivant dans les réserves.

D'autres commentaires étaient axés sur la nécessité d'une plus grande délimitation géographique des régions de la MPC afin de tenir compte du coût unique de la vie dans les collectivités éloignées dans les provinces. Il a été recommandé de créer des seuils de la MPC propres aux régions éloignées.

Enfin, certaines contributions ont fait valoir que les indicateurs actuels fondés sur le revenu ne tiennent pas suffisamment compte de l'expérience des familles dans la pauvreté et ont recommandé que des indicateurs non fondés sur le revenu (p. ex. la privation matérielle) soient élaborés afin de bien saisir l'expérience des enfants ou les variations intraménages du niveau de vie.

#### Calcul de la composante du logement

Le calcul de la composante du logement de la MPC estime le coût des loyers non subventionnés, en utilisant des locataires nouveaux et existants, dans une région de MPC donnée. Plus précisément, la MPC de l'année de base 2018 utilise les locataires du recensement de 2016 dans le 2e décile de revenu vivant dans une unité de 3 chambres non subventionnée pour chaque région de MPC. Dans les régions de la MPC où il y a trop peu d'observations pour avoir une estimation directe de haute qualité, un modèle de régression a été construit en utilisant d'autres variables (p. ex. autres tailles de logement, déciles de revenu, etc.) pour estimer le coût d'une unité de trois chambres.

Après avoir été estimés pour l'année de base, les coûts de logement sont ajustés annuellement en fonction l'Indice des prix à la consommation (IPC) provincial d'ensemble approprié.

## Ateliers virtuels avec les intervenants

L'appel initial de propositions a jeté les bases des ateliers qui ont suivi, tenus avec des représentants du milieu universitaire, des ONG et des intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ces ateliers ont permis de discuter plus en détail de la méthodologie de la MPC actuelle et des documents publiés précédemment en explorant des sujets particuliers du programme de recherche de la MPC. Ce qui suit est un résumé de haut calibre des commentaires et des recommandations recueillis lors des séances des ateliers.

Lors des ateliers virtuels avec les intervenants, la composante du logement du panier de la MPC a été identifiée comme la composante qui nécessitait le plus d'attention pour l'élaboration de l'année de base 2023. Il a été avancé que les prix de location actuels du marché n'étaient pas correctement pris en compte dans le cadre de la méthodologie de l'année de base 2018. En outre, il a été suggéré qu'une future méthodologie de la MPC tienne compte de la mobilité des locataires et des diverses caractéristiques des logements (p. ex. les duplex, les appartements, etc.) lors de l'estimation des coûts de logement. Il a également été recommandé que Statistique Canada étudie comment inclure les coûts d'entretien des maisons nécessaires dans le calcul des coûts de logement (p. ex. nouveau toit, réparations de toilette, etc.).

Des recommandations ont aussi été formulées pour que soient modifiées d'autres composantes du panier. Par exemple, les participants ont mentionné que les achats en ligne de produits alimentaires et de vêtements devenaient de plus en plus courants et qu'ils devraient être inclus dans l'estimation des coûts des composantes du panier. Il a également été mentionné que davantage de données propres aux régions sur les prix des denrées alimentaires et les approches d'indexation amélioreraient l'estimation des coûts des aliments.

Pendant l'atelier sur les vêtements et les chaussures, les participants ont déclaré que la norme utilisée pour déterminer les besoins en vêtements (c.-à-d. le niveau de vie acceptable de Winnipeg Harvest de 2012) devait être mise à jour pour atteindre une norme plus récente et que le calendrier de remplacement des vêtements devrait être adapté pour mieux refléter les variations entre les régions géographiques. Le sujet de l'utilisation accrue de vêtements de « mode rapide »<sup>7</sup> a aussi été évoquée, mais il a été suggéré que des recherches plus poussées sur la façon dont cela influe sur les durées de vie des vêtements seraient nécessaires avant de pouvoir les intégrer au panier de la MPC.

Les discussions sur la composante du transport variaient considérablement selon qu'il s'agissait d'évaluer le transport public ou privé. Par exemple, les participants ont fait des suggestions sur la façon d'évaluer et d'intégrer l'exhaustivité d'un réseau de transport en commun (p. ex. densité des commodités, potentiel piétonnier, nombre d'arrêts de transport en commun, etc.), et il a été suggéré d'examiner des modes de transport plus actifs et d'en tenir compte dans la composante du transport. En ce qui concerne le transport privé, il a été suggéré d'inclure les coûts supplémentaires de transport privé (p. ex. les frais de stationnement, etc.), d'augmenter les quantités d'essence pour les régions rurales (actuellement à 1 200 litres par année) et que Statistique Canada devrait évaluer si la fréquence des réparations de voitures devait être augmentée compte tenu de l'âge de la voiture dont le coût aurait été établi par la composante (c.-à-d. une voiture de 8 ans).

La composante des autres nécessités de la MPC permet d'estimer le coût des biens et services qui ne sont pas pris en compte dans les composantes du logement, de l'habillement, de l'alimentation et du transport (p. ex. articles ménagers, soins personnels, matériel de lecture, etc.). Elle ne fixe pas de prix pour des articles particuliers comme le font les autres composantes de la MPC, mais utilise plutôt un « multiplicateur », qui est calculé en proportion des coûts dépensés pour l'alimentation et les vêtements<sup>8</sup>. Pendant l'examen complet précédent, il a été déterminé que le multiplicateur continuait de donner une approximation des dépenses relatives à d'autres nécessités de manière appropriée, sauf pour les services téléphoniques en raison de l'évolution de la technologie et de l'importance croissante de l'utilisation des téléphones cellulaires à l'époque<sup>9</sup>. Par conséquent, un montant a été ajouté pour les services de téléphonie mobile.

7. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la « mode rapide », veuillez consulter <https://www.britannica.com/art/fast-fashion> (en anglais seulement).

8. Les données sur les dépenses pour l'année de base actuelle de la MPC sont tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2008 et 2009.

9. La méthodologie utilisée pour la composante des autres nécessités vise à rapprocher les dépenses moyennes sur un large éventail de biens et services nécessaires. Il ne s'agit pas d'un aperçu des articles à inclure dans la MPC, car la création d'une telle liste serait extrêmement complexe étant donné le grand nombre d'articles qui devraient être évalués et la probabilité que plusieurs de ces articles puissent être considérés comme des articles nécessaires pour certaines familles, mais pas pour d'autres. Pour obtenir plus de plus amples renseignements sur la méthodologie relative aux autres nécessités, veuillez consulter le [Document technique sur la mesure du panier de consommation : la composante des autres nécessités \(statcan.gc.ca\)](#).

Pendant les consultations, il a été recommandé de renommer la composante puisqu'elle représente les autres dépenses et pas seulement d'« autres nécessités ». En outre, il a été suggéré que des documents futurs concernant la composante devraient mettre l'accent sur l'inclusion sociale (p. ex. les articles nécessaires pour organiser un souper avec des amis). Il y a également eu un accord général pour dire qu'une [composante distincte des services de communication](#) devrait être créée et que le multiplicateur utilisé dans la composante des autres nécessités devrait être mis à jour pour correspondre aux données les plus récentes de l'Enquête sur les dépenses des ménages.

Lors des séances des ateliers axés sur les méthodologies de la MPC du Nord (MPC-N), les participants ont souligné l'importance de poursuivre les recherches sur la mesure de la pauvreté pour le [Yukon, les Territoires du Nord-Ouest](#) et [le Nunavut](#) (p. ex. la comptabilisation des congélateurs communautaires, évaluer la pertinence du panier de provisions nordique révisé, etc.) et la nécessité de définir des approches méthodologiques existantes de la MPC-N qui pourraient être adaptées à la mesure de la pauvreté dans les territoires et les régions nordiques de certaines provinces (p. ex. étendre la méthodologie pour les vêtements traditionnels du Nunavut aux autres territoires et aux parties septentrionales de certaines provinces).

Les discussions sur le revenu disponible de la MPC se sont concentrées sur les avantages et les lacunes de l'approche actuelle pour le calculer. Certains participants ont généralement apprécié l'exactitude et la simplicité générale de la comptabilisation des dépenses propres à la famille (p. ex. les frais médicaux, les frais de garde d'enfants) en ajustant le revenu disponible. Toutefois, ces avantages ont été confrontés aux limites perçues, comme la visibilité publique réduite découlant de ne pas tenir compte de ces dépenses dans le panier de la MPC ou la difficulté d'appliquer le concept de revenu de la MPC à d'autres sources de données ou enquêtes. Par exemple, lors de la discussion sur l'[approche actuelle consistant à déduire les frais de garde d'enfants du revenu après impôt afin de déduire le revenu disponible de la MPC](#), il a été mentionné que ces coûts devraient être inclus dans le panier, même si une famille ne peut pas se permettre des services de garde d'enfant, étant donné que les frais de garde d'enfants sont courants et que les familles avec enfants engagent souvent des dépenses non discrétionnaires liées à la garde d'enfants. Il a toutefois été reconnu que la comptabilisation des frais de garde d'enfants dans la MPC est une tâche complexe et qu'il n'existe peut-être pas un moyen parfait de les saisir efficacement pour toutes les familles.

Les participants croyaient également qu'il devrait y avoir des différences entre les montants d'imputation des dépenses médicales selon l'âge du répondant, puisque certaines personnes âgées n'ont pas nécessairement de couverture d'assurance et que les frais médicaux ont tendance à augmenter à mesure qu'une personne vieillit<sup>10</sup>. En plus d'examiner les écarts d'âge, certains participants ont recommandé que Statistique Canada examine s'il y a des variations dans les dépenses médicales dans les déciles de revenu inférieur et, dans le cas échéant, qu'il assouplisse les spécifications d'imputation afin d'y inclure plus de déciles pour le calcul de l'imputation. Enfin, bien que les participants aient encouragé Statistique Canada à continuer de comptabiliser les primes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire comme des dépenses non discrétionnaires dans le revenu disponible, ils ont également estimé qu'il pourrait être utile de faire figurer ces montants de façon plus visible dans un volet distinct du panier de la MPC afin d'améliorer leur visibilité et leur transparence.

La méthodologie de la MPC de 2018 établit les coûts unitaires pour 66 régions distinctes (53 dans les 10 provinces et 13 dans les 3 territoires). Pendant les consultations pour le deuxième examen exhaustif de la MPC, l'un des sujets de recherche retenus pour une étude plus approfondie était d'examiner si des ajustements pourraient être apportés à la méthodologie de la MPC pour tenir compte des coûts différentiels associés à la vie dans des régions « éloignées ». La méthode actuelle de la MPC attribue le même seuil à toutes les collectivités désignées comme « rurales » dans la même province, ce qui signifie que les régions rurales relativement accessibles ont les mêmes seuils que les collectivités des régions plus isolées. Au cours de la séance d'atelier sur l'élargissement des régions de la MPC pour y inclure des zones « éloignées », les participants ont estimé qu'il était utile d'ajouter des régions « éloignées » à la méthodologie actuelle de la MPC. En ce qui concerne les recherches existantes sur la [délimitation des régions éloignées](#), ils ont suggéré d'explorer et d'analyser plus avant les communautés situées à la frontière des zones « rurales » et « éloignées » afin de s'assurer qu'elles sont distinctes et de valider la délimitation avec d'autres sources de données. Les participants ont estimé qu'il y avait un avantage supplémentaire au projet d'éloignement malgré les [limites actuelles](#) (p. ex. les limites des données sur le coût du

---

10. Pour tous les répondants adultes (personnes âgées de 15 ans ou plus) qui n'étaient pas liés aux données fiscales ou pour lesquels la demande était nulle aux fins de l'impôt, un montant d'imputation est fourni.

panier), mais ils ont suggéré de pousser plus loin la recherche et utiliser d'autres sources de données avant de finaliser la méthodologie. À l'inverse, de nombreux participants n'ont pas trouvé de valeur ajoutée à la [délimitation des régions urbaines et suburbaines pour les régions métropolitaines de recensement de la MPC](#), surtout si elle est envisagée en parallèle avec des sujets méthodologiques plus pressants (p. ex. l'estimation des coûts de logement).

Les participants ont également exprimé des opinions diverses sur la question de savoir si l'[indice de pauvreté](#) était un outil d'analyse utile pour suivre le taux de pauvreté du Canada au fil du temps et selon les différentes bases de la MPC. Par exemple, de nombreux responsables FPT estimaient qu'il s'agissait d'un outil utile pour évaluer les tendances de la pauvreté sur une plus longue période, tandis que de nombreux participants non gouvernementaux et universitaires se sont dits préoccupés par le fait qu'il puisse être politisé ou qu'il puisse masquer des augmentations importantes des taux de pauvreté pour des années particulières.

En ce qui a trait aux seuils de la MPC, les participants ont généralement apprécié le [document de recherche sur la péréquation des racines carrées](#) de Statistique Canada, qui traitait des idées fausses sur l'efficacité de l'équivalence par racine carrée pour établir des seuils appropriés pour les familles de différentes tailles. Les participants ont encouragé EDSC et Statistique Canada à orienter d'autres recherches sur les moyens de « rajuster l'équivalence » de la composition de la famille de référence de la MPC (c.-à-d. deux adultes et deux enfants, chacun sans incapacité) à d'autres compositions familiales qui sont plus à risque de vivre dans la pauvreté (p. ex. les familles avec des personnes âgées, les personnes seules, les personnes ayant une incapacité, les parents célibataires, les familles multigénérationnelles, etc.).

Au cours de la séance consacrée à la proposition d'inclure des [indicateurs supplémentaires d'inégalité des revenus utilisant la MPC](#), les participants à l'atelier ont estimé que ces indicateurs offraient des indications précieuses sur la distance entre le revenu disponible et les seuils de la MPC pour la population qui est juste au-dessus ou en dessous du seuil de pauvreté et sur le nombre de paniers que différents segments de la population pouvaient se permettre. En plus des discussions qui ont eu lieu au cours de la séance consacrée à ce sujet, la nécessité de disposer de statistiques sur le nombre de personnes susceptibles de tomber dans la pauvreté (c'est-à-dire celles qui sont juste au-dessus du seuil) a été soulevée lors d'autres séances de l'atelier de cinq jours.

En ce qui concerne l'utilisation des données administratives pour la MPC, la poursuite des travaux visant à appliquer la [MPC aux sources de données administratives](#) (c.-à-d. en utilisant le [Fichier des Familles T1](#)) a été largement accepté et a fait l'objet d'un grand intérêt. Les discussions ont porté sur la capacité d'analyse supplémentaire que ce produit pourrait fournir à la communauté d'utilisateurs en ce qui concerne la mesure des taux d'entrée dans la pauvreté et de sortie de celle-ci, la réalisation d'analyses longitudinales sur la pauvreté, l'augmentation de la granularité géographique et l'élargissement de la couverture pour les groupes à risque, comme les populations autochtones vivant hors réserve, entre autres.

La dernière séance des ateliers a porté sur des sujets abordés lors de l'appel initial à la rétroaction d'experts qui n'entraient pas dans le champ des séances précédentes. Pendant cette séance, les participants ont exprimé leur intérêt à élaborer et à diffuser des indicateurs de pauvreté fondés sur les résultats, en plus des indicateurs fondés sur le revenu actuellement disponibles sur le [Tableau de bord officiel de la pauvreté du Canada](#). Plus précisément, les indicateurs ou les mesures de privation matérielle ont été mis en évidence comme des compléments importants à la MPC puisqu'ils tiennent compte des privations fondées sur les résultats qui ont une incidence sur les niveaux de vie (p. ex. l'absence de moyens pour couvrir les dépenses imprévues, l'incapacité de participer aux célébrations ou aux réunions sociales, l'incapacité d'obtenir des soins dentaires réguliers). Pendant cette séance, les participants ont également manifesté leur intérêt et leur volonté de collaborer à l'exploration d'une méthodologie de la MPC propre aux populations vivant dans les réserves.

## Grand public

### Séances d'information à l'intention du public

Les séances d'information sur la MPC offertes au public, dont bon nombre avaient vécu des difficultés financières, ont fourni une occasion précieuse non seulement d'expliquer la méthodologie de la MPC à un public plus large, mais aussi de recueillir des commentaires plus généraux sur la façon dont la pauvreté est mesurée au Canada<sup>11</sup>. Cette section met en évidence les discussions.

Les participants à la séance ont déclaré que les frais de logement, tels qu'ils sont actuellement calculés par la MPC, étaient beaucoup plus faibles que les montants qu'ils paient actuellement pour les logements loués. Ils ont indiqué que de nombreuses familles à faible revenu consacrent plus du tiers de leur revenu au coût du logement et que de nombreuses populations marginalisées sont plus susceptibles de déménager et ne bénéficient pas d'une législation sur le contrôle des loyers.

Bien qu'aucune rétroaction importante n'ait été enregistrée sur l'estimation des coûts alimentaires, les participants ont recommandé que Statistique Canada examine les répercussions des coûts sur les besoins alimentaires non normalisés (p. ex. restrictions alimentaires, alimentation adaptée à la culture, etc.). À l'inverse, la norme utilisée pour les vêtements et les chaussures était considérée comme dépassée, tant en ce qui concerne les vêtements inclus que leur calendrier de remplacement. Il a également été mentionné que, étant donné que la méthodologie de la MPC suppose une garde-robe préexistante, les coûts pour certains groupes à risque sont probablement sous-évalués (p. ex. nouveaux immigrants, personnes en situation de violence familiale, réfugiés, enfants qui grandissent, etc.).

Les participants ont également déclaré que la méthode d'établissement des coûts pour les autres nécessités était moins simple que les approches adoptées pour les autres composantes. En particulier, ils ont jugé difficile de conceptualiser le manque de spécificité de la composante sur les biens et les services (p. ex. les participants voulaient souvent savoir si un élément particulier qu'ils jugeaient important était inclus). Ils ont également recommandé qu'il y ait un volet distinct des services de communication qui inclurait les plans Internet et les plans téléphoniques, certains participants préconisant également l'inclusion de services de diffusion en continu tels que Netflix. Enfin, de nombreux participants ont également estimé que les activités de soutien à l'inclusion sociale devraient être explicitement incluses dans la MPC, puisqu'elles contribuent à soutenir la santé mentale et la qualité de vie et sont essentielles pour atteindre un niveau de vie de base modeste.

En ce qui a trait à la santé, certains participants ont recommandé que les coûts associés au maintien de la santé physique et mentale soient inclus dans une composante distincte des soins de santé, étant donné qu'ils sont trop essentiels pour être mélangés ou combinés à « autres nécessités » ou comptabilisés du côté du revenu disponible. Ils se sont dit préoccupés par le fait que de nombreuses populations à risque ne savent pas que les frais médicaux peuvent être réclamés sur leurs impôts et que la couverture d'assurance pour certaines procédures médicales (p. ex. chirurgies dentaires ou optionnelles) n'est pas universelle.

Comme ce fut le cas lors des ateliers, les participants estimaient qu'il devrait y avoir des régions éloignées dans la méthodologie de la MPC et que le coût de la vie des petites collectivités urbaines pourrait être plus étroitement lié à leur proximité d'un centre urbain qu'à la taille de leurs centres de population<sup>12</sup>. Ils ont également laissé entendre que les IPC provinciaux, qui servent à gonfler les coûts entre les années de référence, ne saisissent peut-être pas avec précision l'augmentation du coût de la vie pour toutes les collectivités au sein d'une province.

---

11. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents présentés pendant ces séances, veuillez consulter les documents fournis à l'annexe D.

12. La méthodologie de la MPC de l'année de base 2018 compte 19 communautés particulières et 33 combinaisons de centres de population et de provinces. Les tailles des centres de population sont basées sur la taille et la densité d'une collectivité donnée (p. ex., milieu rural, moins de 30 000 habitants, 30 000 à 99 999 habitants, 100 000 à 499 999 habitants et 500 000 habitants ou plus).

De nombreux participants ont soulevé des préoccupations concernant l'utilisation de la famille de référence de la MPC. En particulier, ils ont estimé qu'il n'était pas approprié d'utiliser la composition de la famille de référence de la MPC comme base pour estimer les seuils de pauvreté lorsque ce type de famille n'est généralement pas considéré comme vivant dans la pauvreté (p. ex. deux adultes et deux enfants, tous valides et en bonne santé). Ils ont recommandé que Statistique Canada recherche des moyens de prendre en compte d'autres compositions familiales (p. ex. personnes âgées, personnes ayant une incapacité, étudiants et familles ayant des prêts étudiants, immigrants et réfugiés récents, populations autochtones et dans les réserves, familles ayant de jeunes enfants, y compris les familles monoparentales, familles avec animaux de compagnie, personnes sans-abri et personnes appartenant aux communautés 2ELGBTQIA+).

En ce qui concerne le revenu disponible, des préoccupations ont été soulevées sur le fait que les responsabilités familiales (p. ex. la prestation de soins informels) ne soient pas prises en compte et que les coûts d'opportunité associés à ces responsabilités (p. ex. la diminution du revenu) ne soient pas pris en compte. Les participants ont également recommandé que Statistique Canada étudie des moyens afin d'intégrer les paiements de service de la dette (p. ex. les paiements d'intérêts) dans la méthodologie de la MPC. Ils ont mentionné que les paiements d'intérêts pouvaient plonger les gens dans la pauvreté et les empêcher d'en sortir. Ils ont également déclaré que de tels paiements pouvaient causer des difficultés financières, contribuer à une mauvaise santé mentale et réduire la capacité de gagner un revenu.

Enfin, certains participants ont recommandé que Statistique Canada produise également des estimations de la population vivant juste au-dessus des seuils de la MPC, qui est probablement au bord de la pauvreté et pourrait facilement tomber dans la pauvreté s'ils étaient confrontés à un choc imprévu dans leurs finances (p. ex. accident de voiture, urgence dentaire, coûts vétérinaires).

### **Sondage et forums en ligne reposant sur l'approche participative**

Afin d'offrir à un plus large éventail de Canadiens l'occasion de faire part de leurs commentaires et de contribuer au troisième examen exhaustif de la MPC, Statistique Canada a lancé l'Enquête volontaire et anonyme sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC) sur sa [page Web de consultation des Canadiens](#). Le lien vers l'enquête a été largement diffusé sur les médias sociaux et au moyen d'une campagne par courriel.

Même si l'EMPFPC était une enquête non échantillonnée (c.-à-d. non représentative), les données recueillies ont été utilisées pour recueillir des opinions sur la base actuelle de la MPC. De plus, plusieurs questions textuelles ouvertes ont été mises à la disposition des répondants pour leur permettre de fournir des commentaires plus détaillés<sup>13</sup>. L'enquête a été disponible pendant une période de six mois et a recueilli les réponses de 5 390 participants dans toutes les provinces et tous les territoires.

Dans la section suivante, certaines des données recueillies dans le cadre de l'enquête sont présentées et décrites<sup>14</sup>. Il convient de noter que ces résultats serviront à éclairer le processus d'examen, mais ne serviront pas à déterminer les coûts des composantes pour la MPC de 2023.

---

13. Les questions de l'EMPFPC sont publiquement accessibles à l'emplacement suivant : [Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation \(EMPFPC\)](#)

14. Pour voir des tableaux et des renseignements supplémentaires, veuillez consulter l'annexe A.

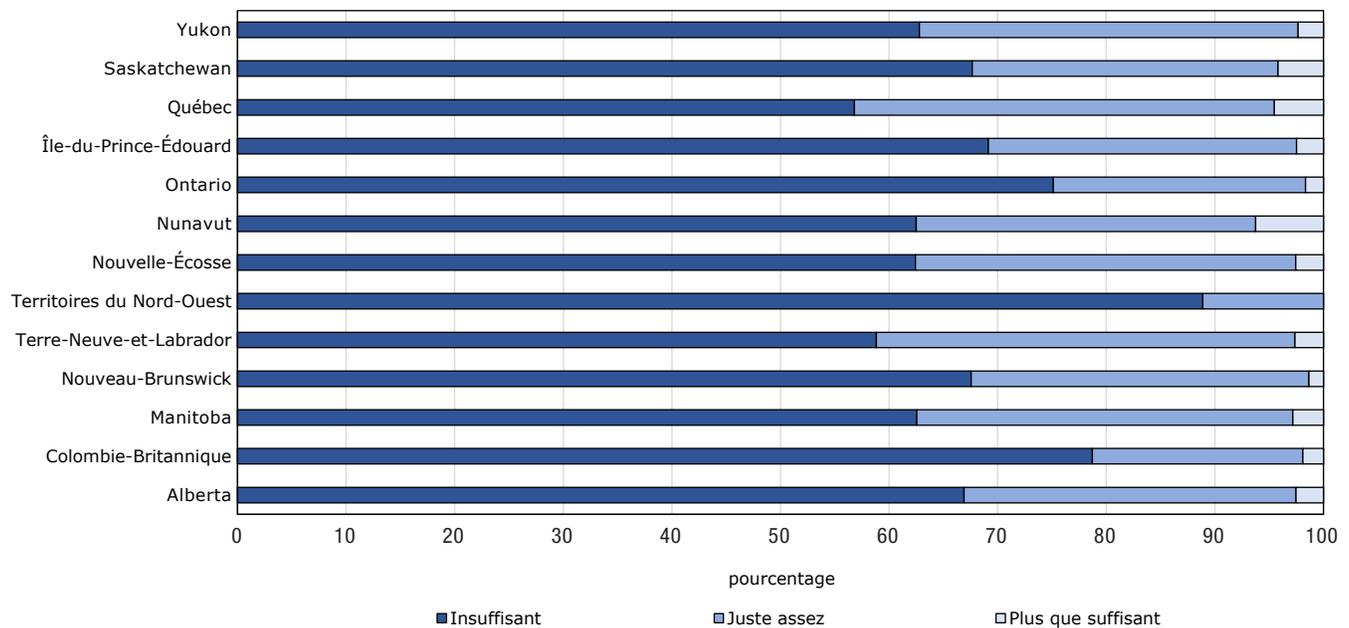
### Réponses sur les seuils globaux de la mesure du panier de consommation

L'enquête a révélé que moins de la moitié (43,3 %) des répondants avaient déjà entendu parler du seuil officiel de pauvreté du Canada (c.-à-d. la MPC). En outre, plus des deux tiers (68,8 %) des répondants ne pensaient pas que les montants du seuil la MPC de l'année de base 2018 pour 2022 suffisaient à couvrir les besoins fondamentaux d'une famille. Ces répondants qui ne pensaient pas que les montants du seuil de la MPC étaient suffisants pensaient que les seuils de la MPC devraient être, en moyenne, environ 16 700 \$ plus élevés.

Le graphique 1 montre la répartition provinciale ou territoriale du pourcentage de répondants qui estimaient que les seuils de pauvreté de 2018 dans le cadre de la MPC représentaient juste assez, pas assez ou plus que suffisamment d'argent pour offrir un niveau de vie de base et modeste. Parmi les provinces, les participants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique étaient plus susceptibles d'affirmer que les seuils de la MPC n'étaient pas suffisants (75 % ou plus).

#### Graphique 1

**Le répondant considère-t-il que le seuil ajusté pour l'année de base 2018 de la mesure du panier de consommation est suffisant pour couvrir les besoins de base d'une famille, par province ou territoire?**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

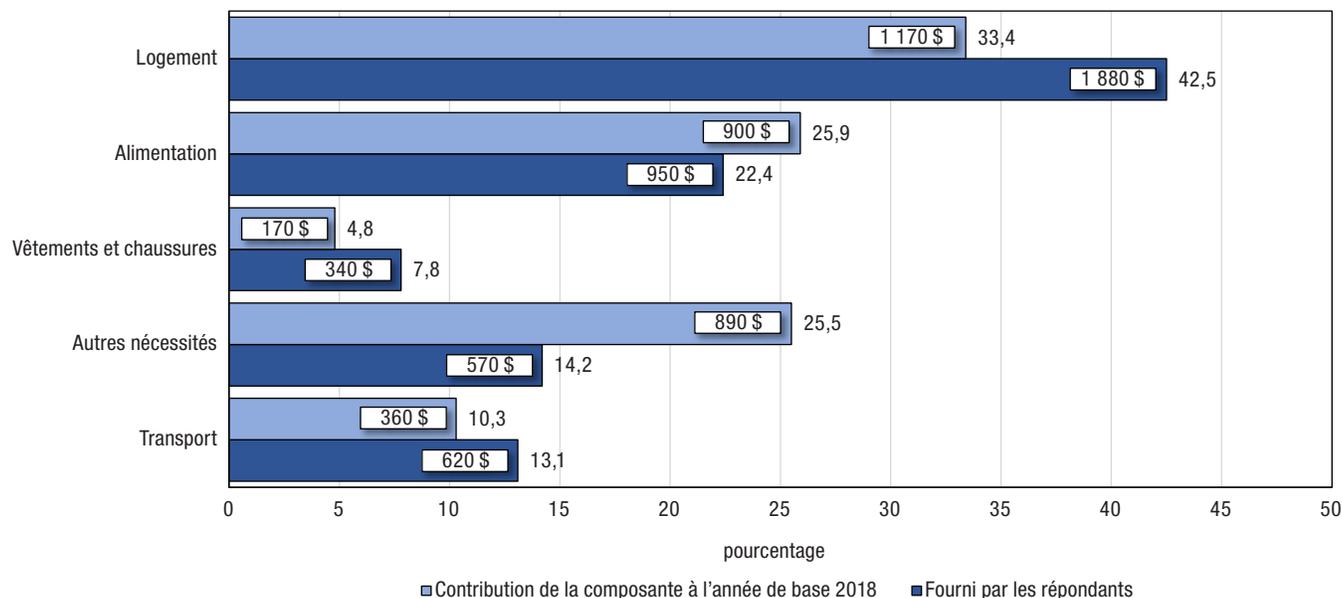
### Réponses sur des composantes particulières de la mesure du panier de consommation

Une fois que les répondants à l'enquête ont précisé leur province ou territoire, leur ville et la taille de leur famille, ils se sont vus proposer le montant mensuel correspondant à leur seuil global de la MPC. Ensuite, ils ont été invités à préciser comment ils répartiraient ce montant global entre les composantes de la MPC. Enfin, ils ont reçu les montants mensuels des composantes qui en résultaient et ont été invités à déterminer si ces montants étaient adéquats. La plupart des répondants considéraient que les sommes consacrées à l'alimentation, au transport, aux vêtements et aux chaussures, ainsi qu'aux autres produits de nécessité correspondaient à ce qu'une famille aurait besoin de dépenser pour couvrir les besoins fondamentaux. L'exception étant la composante du logement où plus de la moitié (56,1 %) des répondants considèrent que le montant consacré au logement est inférieur à ce qu'une famille aurait besoin de dépenser.

Il y a également eu des différences dans la façon dont les répondants répartiraient leurs budgets mensuels entre les différentes composantes, par rapport à la répartition réelle dans l'année de base 2018. Le graphique 2 montre que, en moyenne, les répondants estimaient que près de 43 % du seuil total de la MPC devrait être consacré à la composante du logement. D'autre part, la MPC de l'année de base 2018 alloue actuellement environ 33 % du seuil total de la MPC à la composante logement, ce qui représente environ 710 \$ de moins par mois que ce que les répondants à l'enquête jugeaient nécessaire. Les répondants ont également eu tendance à attribuer une part moindre des coûts aux autres nécessités et composantes alimentaires par rapport aux montants actuels alloués dans l'année de base 2018. Les écarts dans les montants que les répondants dépenseraient pour différentes composantes par rapport à l'année de base 2018 de la MPC reflètent à la fois une augmentation globale des dépenses mensuelles (principalement en fonction de la composante logement) et des différences dans la façon dont les répondants répartiraient leurs dépenses entre les composantes.

#### Graphique 2

**Comparaison de la répartition mensuelle moyenne des répondants du seuil de la mesure fondée sur un panier de consommation entre les composantes de la mesure du panier de consommation par rapport à la répartition moyenne fondée sur la mesure du panier de consommation de 2018, Canada**



**Note :** Les montants en dollars représentent le montant mensuel moyen réparti entre les composantes de la mesure du panier de consommation.

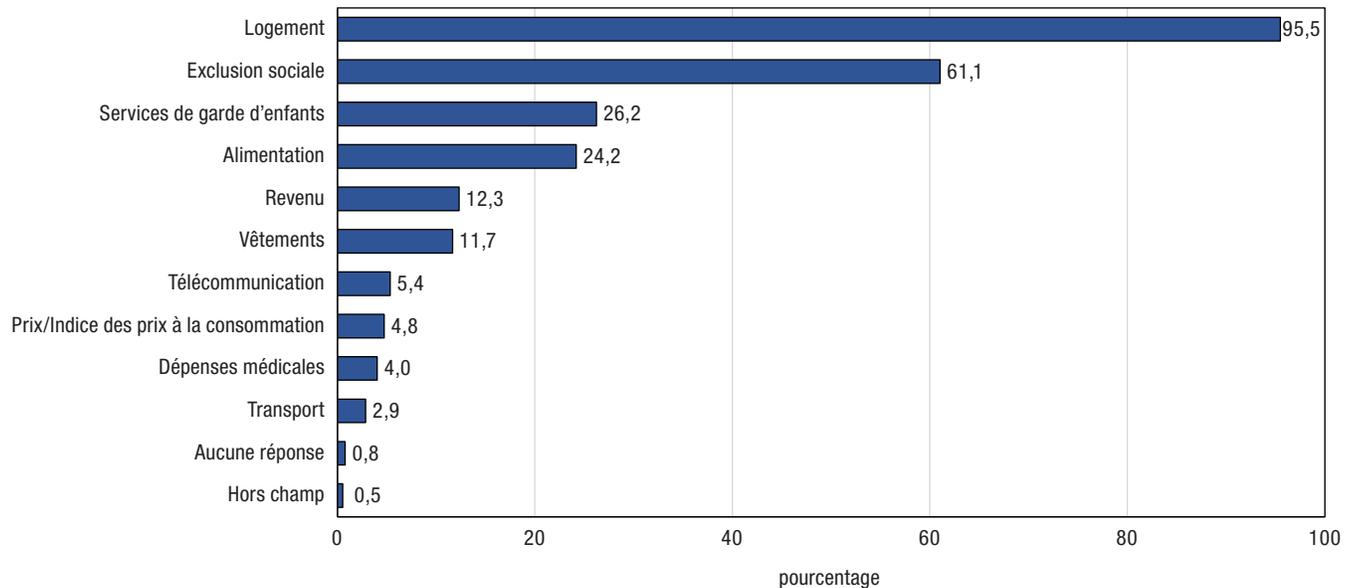
**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPPFC), 2024.

### Réponses sur la réduction de la pauvreté

Les répondants ont également été invités à indiquer quel type de mesures d'aide financière ils considèrent comme les plus nécessaires pour les personnes vivant dans la pauvreté dans leurs collectivités. L'écrasante majorité (95,5 %) des réponses textuelles ont mentionné l'aide aux besoins liés au logement (graphique 3). D'autres réponses ont fait référence à l'aide pour lutter contre l'exclusion sociale (61,1 %), aux besoins en matière de garde d'enfants (26,2 %) et à l'alimentation (24,2 %).

#### Graphique 3

##### Type d'aide financière le plus nécessaire pour les personnes vivant dans la pauvreté dans la collectivité du répondant



**Notes :** Interprétation : 95,5 % des répondants ont écrit dans l'encadré un mot qui était lié au logement, et 24,2 % des répondants ont mentionné un mot lié à l'alimentation.

Voir le tableau A.2 de l'annexe pour la liste des mots inclus dans chaque type d'aide financière.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

## Vers une nouvelle base de la mesure du panier de consommation

Les principes directeurs à l'appui des objectifs du troisième examen complet de la MPC ont été décrits lors du lancement de l'examen au milieu de 2023. Ces principes comprenaient la tenue d'un **processus d'information du public** afin de donner aux Canadiens de différents milieux et ayant différentes expertises la possibilité de déterminer et de recommander les mises à jour nécessaires à la méthodologie de la MPC, l'adoption d'une **perspective fondée sur des données probantes** pour s'assurer que les données les plus solides et les normes élaborées par les experts sont utilisées pour éclairer les changements méthodologiques à la méthodologie de la MPC, et l'**engagement envers la transparence** par la communication ouverte des changements proposés et de la prise de décisions pour la prochaine année de base de la MPC. La tâche qui reste à accomplir pour terminer l'examen continuera d'être guidé par ces principes dans les prochains mois.

## Points prioritaires pour l'année de base 2023 de la mesure du panier de consommation et le prochain programme de recherche sur la mesure du panier de consommation

La phase de mobilisation du troisième examen exhaustif de la MPC a donné lieu à une multitude de commentaires et de suggestions visant à améliorer et à mettre à jour la méthodologie de la MPC. Il est important que toutes les mises à jour potentielle de la méthodologie MPC résultant de ces commentaires soient fondées sur des données existantes, sur des normes ou des méthodes élaborées par des experts et puissent être mises en œuvre de manière méthodologiquement robuste.

Compte tenu de ce qui précède, cette phase de l'examen a permis de déterminer les domaines prioritaires pour l'année de base de la MPC de 2023, ainsi que plusieurs autres domaines nécessitant des recherches plus poussées. Ces éléments s'ajoutent aux mises à jour statistiques qui sont régulièrement entreprises dans le cadre du processus d'examen de la MPC, comme la mise à jour des sources de données sur les coûts et les revenus, l'étalonnage des paramètres de la MPC en fonction des plus récentes normes et données disponibles, et la mise à jour des approches d'imputation là où elles existent.

### Document de travail sur les mises à jour proposées pour la mesure du panier de consommation de l'année de base 2023

Ce résumé de rétroaction est le premier de deux documents à être diffusé dans le cadre du troisième examen exhaustif.

Au printemps 2025, un document de travail sera publié détaillant la méthodologie proposée pour la base 2023, y compris les coûts des seuils et les estimations de la pauvreté. Après sa publication, une consultation plus courte sera tenue afin de discuter des résultats avec des personnes du milieu universitaire, non gouvernementales, provinciales et territoriales. Après cette période d'examen, la méthodologie proposée pourrait être mise à jour (si nécessaire) et deviendra définitive.

## Composantes du panier de la mesure du panier de consommation

L'un des articles qui suscitaient le plus d'intérêt était l'estimation et l'indexation des coûts de logement dans le panier de la MPC. Statistique Canada évaluera la façon dont la mesure des coûts pour cette composante pourrait être modifiée, en tenant compte des commentaires utiles entendus pendant les consultations.

Il y a aussi eu de nombreux commentaires sur la nécessité de créer une composante des services de communication distincte qui inclurait les services Internet, les services de téléphonie mobile et les services fixes qui sont désormais considérés comme essentiels dans le cadre d'un niveau de vie de base modeste. Statistique Canada étudiera la façon dont ces commentaires pourraient être intégrés à la méthodologie de la MPC de manière robuste et fondée sur des données probantes.

## Revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation

Les frais de garde d'enfants sont actuellement comptabilisés dans le calcul du revenu disponible dans la MPC. Ce manque perçu de visibilité des frais de garde d'enfants a entraîné des appels à la création d'une composante distincte de la MPC sur la garde d'enfants. L'incapacité de tenir compte adéquatement de la diversité des arrangements et des besoins en matière de garde d'enfants entre différentes familles en utilisant un seul panier distinct pose un problème d'un point de vue méthodologique. Ce problème justifie le fait de conserver l'approche méthodologique actuelle qui consiste à traiter les coûts comme une déduction du revenu après impôt pour chaque famille. L'importance de donner une plus grande visibilité à ce coût essentiel pour les familles est reconnue et des options seront étudiées sur la façon d'assurer une plus grande transparence dans le traitement actuel des frais de garde d'enfants dans la MPC.

## Autres points

D'autres produits complémentaires seront également envisagés pour la diffusion avec la production de la MPC de l'année de base 2023. Cela comprend les indicateurs d'inégalité fondés sur la MPC discutés et appuyés par de nombreux experts et intervenants (p. ex. les indicateurs de la distance et du coefficient du panier), qui seront publiés dans les tableaux de l'Entrepôt commun des données de sortie (ECDS) par Statistique Canada. Il comprend également l'ajout d'un indice de pauvreté au tableau de bord officiel pour la pauvreté du Canada afin de suivre les tendances à long terme dans le taux de pauvreté global du Canada.

Même s'il y a du soutien pour l'expansion des régions géographiques de la MPC, les limites actuelles des données associées au calcul des coûts du panier pour les régions éloignées et la valeur limitée associée à la délimitation des régions urbaines et suburbaines dans les régions métropolitaines de recensement limitent l'expansion des régions géographiques de la MPC pour la base de la MPC à venir. Les modifications apportées à la collecte de données et aux méthodes pourraient justifier un examen plus approfondi de ces articles lors des futurs examens de la MPC.

### **Articles pour le prochain programme de recherche sur la mesure du panier de consommation**

Les commentaires recueillis dans divers volets d'engagement ont fait état de certaines propositions qui nécessiteraient une recherche ou une analyse plus poussées, compte tenu de leur complexité globale et des défis méthodologiques qu'elles présentent à la MPC. Les articles suivants sont envisagés pour inclusion dans le prochain programme de recherche prospective sur la MPC afin d'explorer davantage leurs implications et de cerner les possibilités :

- Explorer des méthodes pour déterminer les seuils de pauvreté pour des familles de composition différente de la famille de référence de la MPC (p. ex. aînés, personnes ayant une incapacité);
- Évaluer la pertinence de l'utilisation continue des données du deuxième décile de revenu pour déterminer les paramètres clés pour la MPC;
- Continuer la recherche sur la mesure de la pauvreté pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut afin de refléter les approches communautaires pour l'acquisition de certains biens et services inclus dans le panier de la MPC du Nord;
- Examiner la faisabilité et le mérite d'inclure les dépenses liées au service de la dette dans le calcul des taux de pauvreté de la MPC;
- Étudier l'élaboration d'indicateurs de privation matérielle en tant qu'indicateurs complémentaires à la MPC;
- Faire progresser les travaux visant à établir des indicateurs de la MPC en utilisant des données administratives sur le revenu.

Cette liste d'articles n'est pas exhaustive et d'autres sujets seront probablement ajoutés au fur et à mesure, si les ressources le permettent.

## **Conclusions**

Le présent document décrit les activités de mobilisation liées au troisième examen exhaustif de la MPC, présente un résumé des commentaires recueillis de ce genre d'activités de mobilisation, et décrit les sujets prioritaires en cours d'étude pour la méthodologie de l'année de base 2023 ainsi que les domaines qui nécessiteraient des études plus approfondies pour les futures années de base.

Après cette publication, un document sera publié au printemps 2025 afin de décrire une méthodologie proposée pour l'année de base 2023 de la MPC, accompagnée de seuils de pauvreté et d'estimations du taux de pauvreté. La publication de la nouvelle base de la MPC sera suivie d'une période de consultation au cours de laquelle les universitaires, les ONG et les intervenants provinciaux et territoriaux pourront fournir des commentaires supplémentaires.

Bien que ce document marque la fin de la phase de participation officielle pour le troisième examen exhaustif de la MPC, Statistique Canada et EDSC encouragent continuellement les lecteurs à fournir des commentaires et à suggérer des domaines de recherche potentiels. Le soutien continu des collectivités générales et expertes est grandement apprécié et aide Statistique Canada et EDSC à améliorer la mesure de la pauvreté au Canada.

Les personnes qui souhaitent communiquer avec nous sont invitées à envoyer un courriel à [statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@statcan.gc.ca).

## Annexe A – Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC)

**Tableau A.1.1**  
**Statistiques démographiques descriptives**

Démographie	Chiffres	Pourcentage
<b>Genre</b>		
Hommes	2 317	43,0
Femmes	2 884	53,6
Autre	184	3,4
Donnée manquante	4	..
<b>Âge du soutien économique principal de la famille</b>		
Moins de 25 ans	167	3,1
25 à 44 ans	3 211	59,6
45 à 65 ans	1 653	30,7
Plus de 65 ans	357	6,6
Donnée manquante	1	..
<b>Langue utilisée pour répondre à l'enquête</b>		
Anglais	4 696	87,1
Français	693	12,9
<b>Nombre de membres de la famille vivant dans le ménage</b>		
1	1 485	28,8
2	1 804	34,9
3	802	15,5
4	707	13,7
5 ou plus	366	7,1
Donnée manquante	2	..
<b>Au moins un membre de la famille vivant dans le ménage est Autochtone</b>		
Non	4 962	92,1
Premières Nations	163	3,0
Métis	240	4,5
Inuit	23	0,4
Donnée manquante	1	..
<b>Au moins un membre de la famille vivant dans le ménage est membre d'un groupe racisé</b>		
Oui	1 333	24,7
Non	4 054	75,3
Donnée manquante	2	..
<b>Au moins un membre de la famille vivant dans le ménage a une incapacité</b>		
Oui	1 940	36,0
Non	3 447	64,0
Donnée manquante	2	..

.. indisponible pour une période de référence précise

Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

**Tableau A.1.2**  
**Statistiques descriptives sur le logement**

Logement	Chiffres	Pourcentage
<b>Logement appartenant à un membre de la famille</b>		
Oui	3 106	57,6
Non	2 283	42,4
<b>Prêt hypothécaire sur le logement</b>		
Oui	2 457	79,1
Non	649	20,9
<b>Location subventionnée</b>		
Oui	272	11,9
Non	2 011	88,1

Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

**Tableau A.1.3**  
**Statistiques descriptives sur le revenu**

Revenu - Décile ajusté à la province ou au territoire du répondant	Chiffres	Pourcentage
Décile 1	538	10,0
Décile 2	351	6,5
Décile 3	362	6,7
Décile 4	453	8,4
Décile 5	545	10,1
Décile 6	611	11,3
Décile 7	641	11,9
Décile 8	618	11,5
Décile 9	648	12,0
Décile 10	620	11,5
Manquant	2	..

.. indisponible pour une période de référence précise

Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

**Tableau A.1.4**  
**Statistiques descriptives géographiques**

Région géographique	Chiffres	Pourcentage
<b>Éloignement</b>		
Sans objet	4,961	92,1
Plus éloigné que rural	61	1,1
Plus rural qu'éloigné	367	6,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

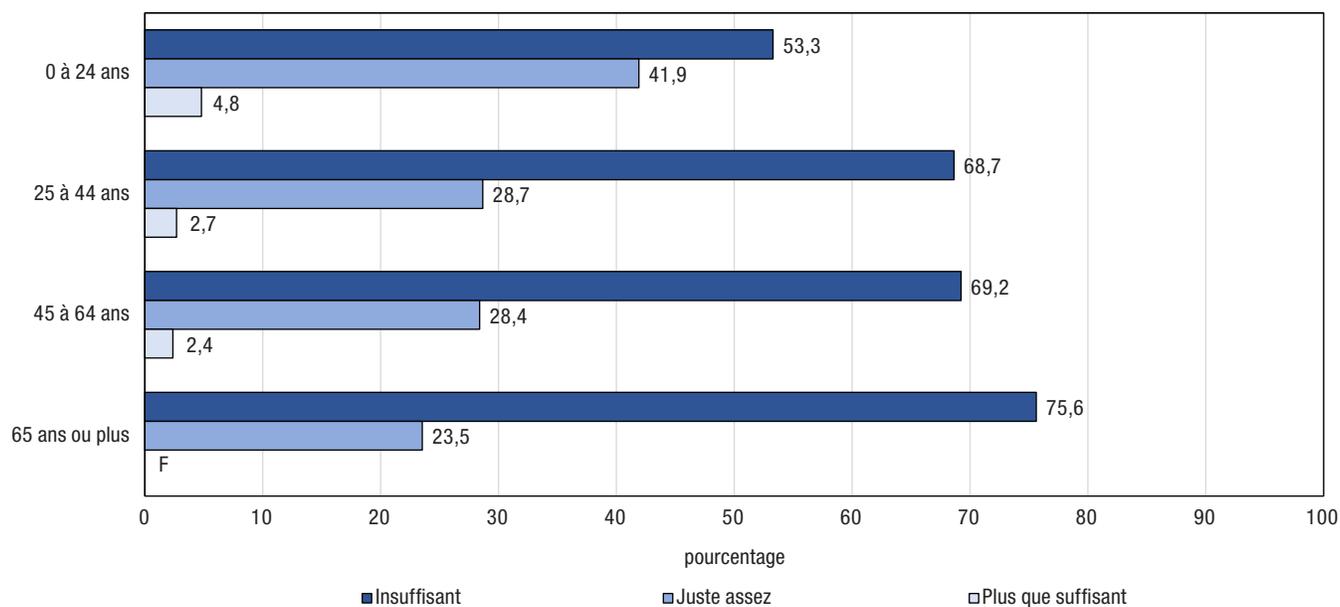
**Tableau A.2**  
**Variation des mots inclus dans le type d'aide financière nécessaire aux personnes vivant dans la pauvreté**

Catégorie d'aide financière	Mots inclus
Logement	Logement, loyer, crise du, hypo, logis, Housing, house, rent, shelter, accomodation, mortgage, utility, utilities, apartments, home
Revenu	Revenu, taxe, impôt, dette, financière, imposition, impot, salaire, argent, allocation, Income, wage, tax, debt, financial assistance, salary, financial, money, interest
Exclusion sociale	Sous assistance sociale, sans-abris, prestation, handicapé, aide sociale, Homelessness, homeless, social assistance, disability, welfare, disable, social service
Alimentation	alimentation, nourriture, alimentaire, épicerie, nutrition, Food, grocery, groceries
Dépenses médicales	Prescription médicale, dentaire, assurance, Medical, healthcare, health care, dental, insurance
Services de garde d'enfants	Enfant, service de garde, Child, childcare
Prix/Indice des prix à la consommation	Coût de la vie, cout de la vie, prix, IPC, Cost of living, price, inflation
Transport	Transport, Transports publics, vehicule, transport, Transportation, public transit, car, transit, driving
Télécommunication	Télécommunications, Internet
Vêtements	Vêtement, Clothing, clothe
Hors cible	Santé mentale, emploi, éducation, service sociaux, Employment, job, mental health, education, immigration, bureaucracy, visa, workforce, government, skill, drug, addiction, rehab
Aucune réponse	Je ne sais pas, non, s.o., Idk, je ne suis pas certain, I don't know, no, n/a, idk, unsure

Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

### Graphique A.1

**Le répondant considère-t-il que le seuil ajusté pour l'année de base 2018 de la mesure du panier de consommation est suffisant pour couvrir les besoins de base d'une famille?, par groupe d'âge, Canada**

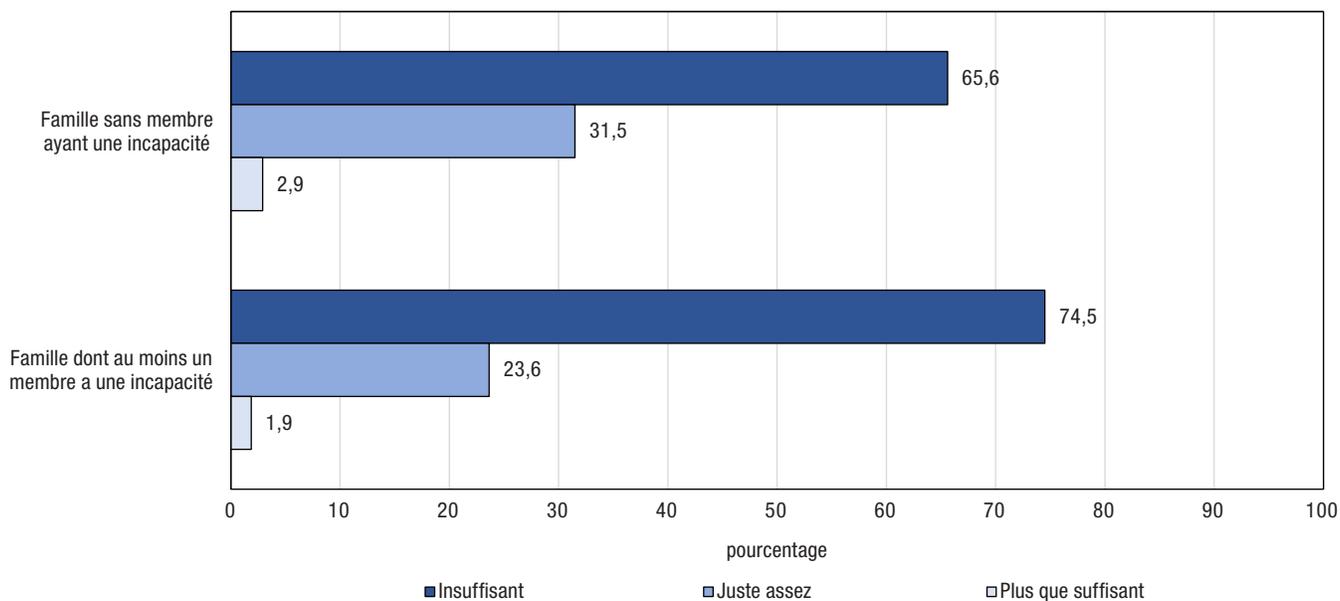


F trop peu fiable pour être publié

Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

### Graphique A.2

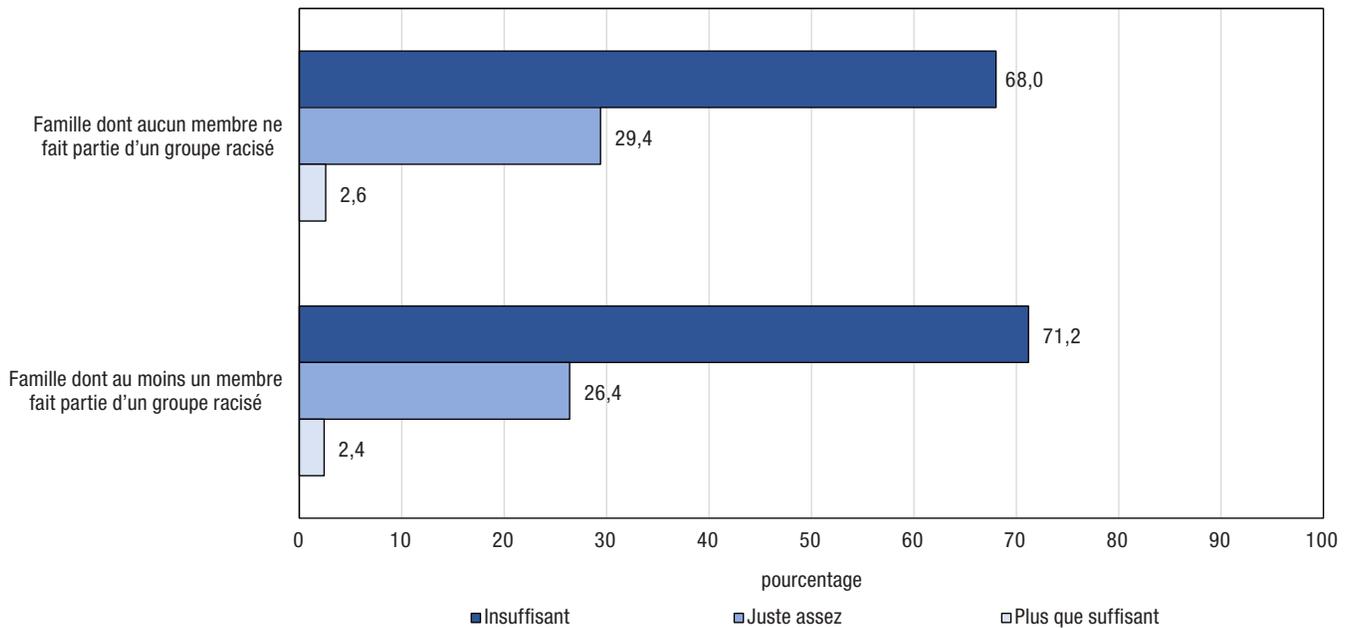
**Le répondant considère-t-il que le seuil ajusté pour l'année de base 2018 de la mesure du panier de consommation est suffisant pour couvrir les besoins de base d'une famille, par présence dans la famille d'au moins une personne ayant une incapacité au Canada?**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

### Graphique A.3

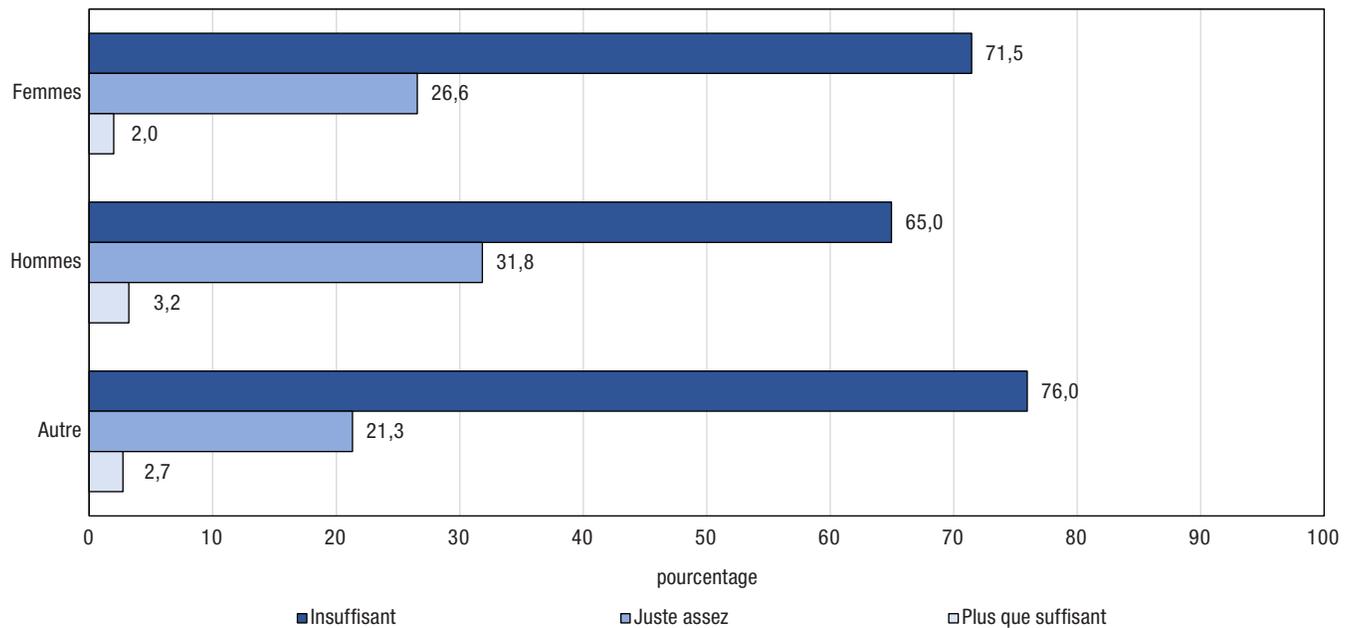
**Le répondant considère-t-il que le seuil ajusté pour l'année de base 2018 de la mesure du panier de consommation est suffisant pour couvrir les besoins de base d'une famille, par présence dans la famille d'au moins une personne racisée?**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

### Graphique A.4

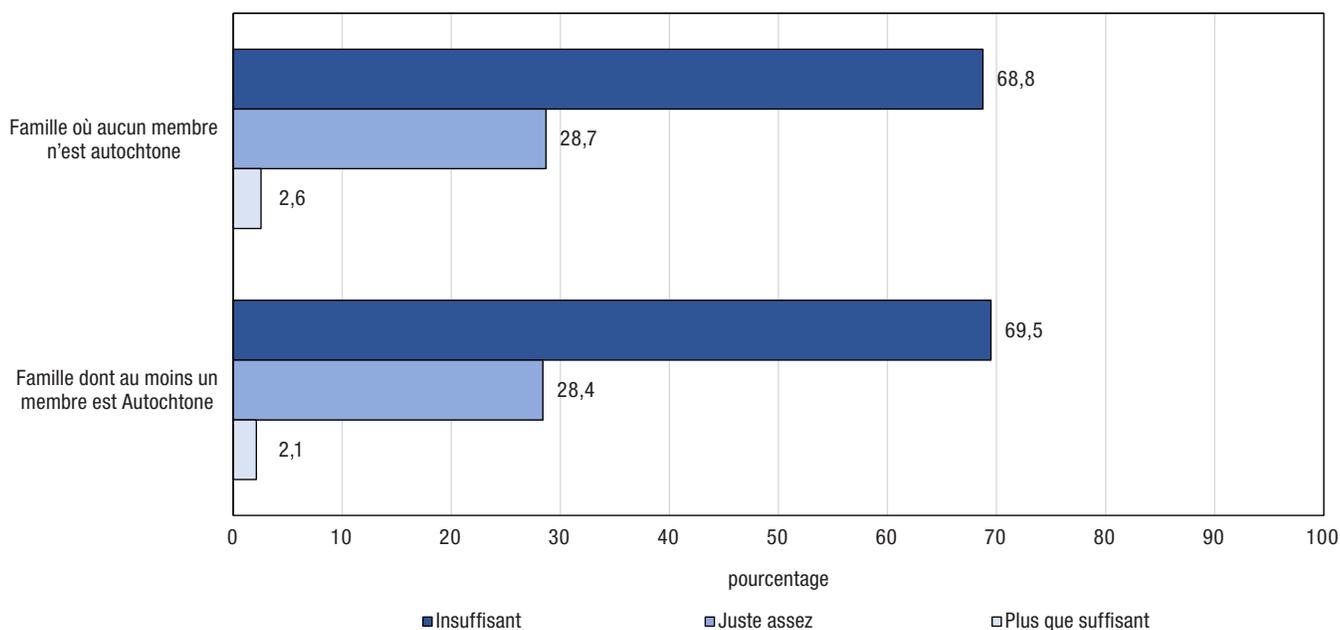
**Le répondant considère-t-il que le seuil ajusté pour l'année de base 2018 de la mesure du panier de consommation est suffisant pour couvrir les besoins de base d'une famille, par genre au Canada?**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

### Graphique A.5

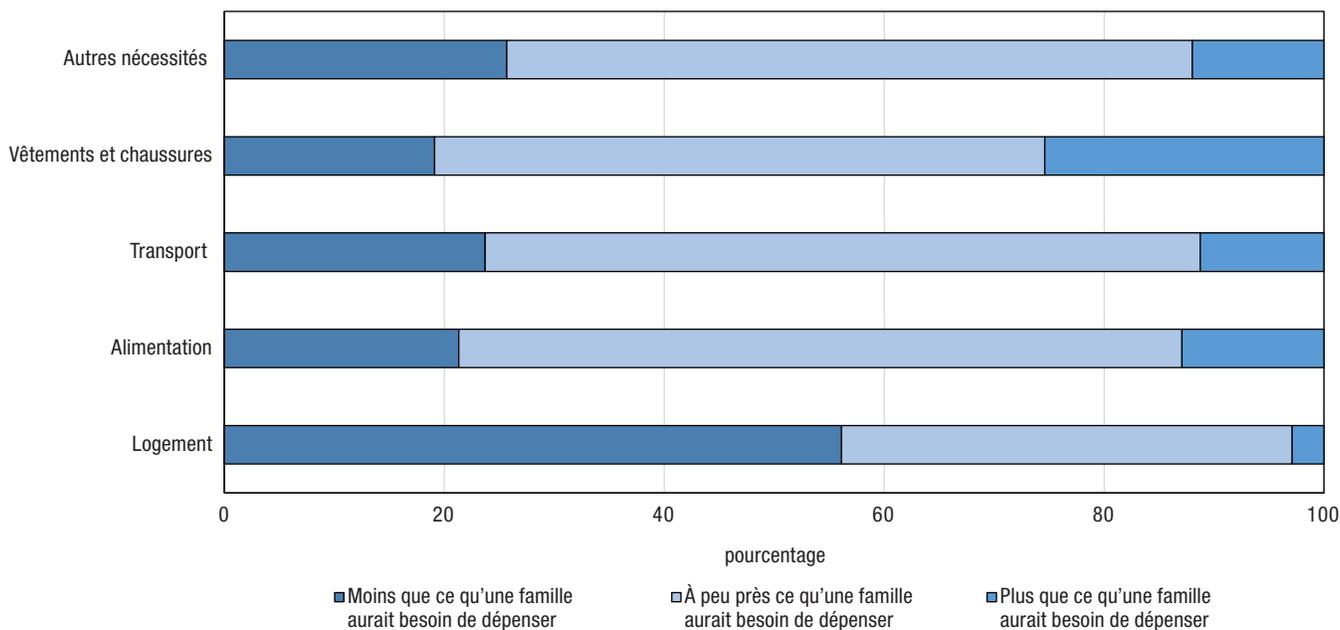
**Le répondant considère-t-il que le seuil ajusté pour l'année de base 2018 de la mesure du panier de consommation est suffisant pour couvrir les besoins de base d'une famille, par présence dans la famille d'au moins une personne autochtone?**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

### Graphique A.6

**En se basant sur le pourcentage des dépenses mensuelles de la composante que le répondant a fournies, le répondant considère-t-il que le montant mensuel de la composante est suffisant pour la taille de sa famille et sa collectivité?**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (EMPFPC), 2024.

## Annexe B

### Tableau B

#### Liste de sujets de recherche figurant à l'ordre du jour prospectif pour l'année de référence 2023

Sujet de recherche	Description courte
<a href="#">Frais de garde d'enfants</a>	À l'heure actuelle, les frais de garde d'enfants sont représentés dans la mesure du panier de consommation (MPC) en tant que déduction directe du revenu disponible. De cette façon, les besoins d'une famille sont comparés à une mesure du revenu qui reflète les ressources disponibles. Des experts ont demandé à Statistique Canada s'il s'agit de la meilleure façon de traiter les dépenses de garde d'enfants dans la MPC. Les frais de garde d'enfants pourraient-ils être traités comme un élément distinct du panier de consommation?
<a href="#">Éloignement - Délimiter les régions éloignées pour la mesure du panier de consommation</a>	Statistique Canada cherchera à déterminer s'il y a lieu d'apporter des ajustements à la mesure du panier de commercialisation afin de tenir compte des coûts plus élevés que doivent assumer les familles vivant dans des régions et des collectivités éloignées pour obtenir (par exemple) de meilleures estimations pour les parties septentrionales des provinces.
<a href="#">Éloignement - Seuils de mesure du panier de consommation pour les régions éloignées</a>	
<a href="#">Différents types de famille</a>	À l'heure actuelle, Statistique Canada estime les seuils de la mesure du panier de consommation pour une famille de quatre personnes et utilise l'échelle d'équivalence de la racine carrée pour dériver les seuils pour les familles de différentes tailles. Cette méthode permet-elle d'établir les meilleurs seuils possibles pour les petites familles et les personnes seules? Une étude supplémentaire pourrait également être menée pour déterminer s'il serait approprié de construire des valeurs de panier séparées pour des familles de même taille, mais de composition différente (p. ex. une famille monoparentale avec trois enfants comparativement à un couple avec deux enfants) ou pour d'autres caractéristiques (p. ex. l'âge des membres de la famille).
<a href="#">Analyse de pondération</a>	
<a href="#">Technologie des communications</a>	Statistique Canada examinera de quelle façon une composante séparée pour les « communications » pourrait être ajoutée à la mesure du panier de consommation. À l'heure actuelle, le besoin de biens et de services de communication se reflète dans la composante « autres nécessités ».
<a href="#">La composante des autres nécessités</a>	La « composante des autres nécessités » vise à représenter les coûts des biens et services autres que les aliments, le logement, le transport et l'habillement. La liste des articles qui pourraient être inclus dans la composante des autres nécessités est vaste et pourrait varier en fonction de la structure, de l'âge, de l'emplacement ou d'autres circonstances d'une famille. Des recherches continues sur la méthodologie qui sous-tend la composante des autres nécessités pourraient évaluer si la méthode actuelle pour établir la valeur de la composante des autres nécessités convient ou si elle devrait être améliorée.
<a href="#">Indice de pauvreté</a>	Le fait d'ancrer la mesure du panier de consommation (MPC) sur des années de référence spécifiques tout en le mettant régulièrement à jour pour refléter l'évolution du niveau de vie afin de s'assurer qu'il demeure pertinent constitue une force sous-jacente de la MPC. Toutefois, la réévaluation périodique de la MPC conduit à la création de divers seuils de pauvreté qui peuvent rendre difficile le suivi des tendances de la pauvreté sur de plus longues périodes. Afin d'améliorer la transparence et pour aider à suivre l'évolution de la pauvreté sur des périodes plus longues, la mise en œuvre d'un indice de réduction de la pauvreté sera considérée.
<a href="#">Corrélation inverse des coûts de logement et de transport</a>	Souvent, les gens qui vivent dans des régions où les frais de logement sont relativement élevés ont des coûts de transport relativement faibles et vice versa. Par exemple, les habitants des régions rurales paient généralement des loyers ou des hypothèques moins élevés, mais doivent dépenser davantage pour l'essence et ont rarement accès aux transports en commun. Nous proposons d'examiner si la mesure du panier de consommation pourrait être améliorée en tenant plus précisément compte de ces différences de coûts.
<a href="#">Utilisation de la mesure du panier de consommation avec les données administratives</a>	Comme la mesure du panier de consommation (MPC) existe actuellement, ses taux de pauvreté peuvent être calculés avec précision à l'aide d'une combinaison de données d'enquête et de données administratives. Nous proposons d'évaluer s'il est possible d'appliquer les seuils de la MPC uniquement aux données administratives.
<a href="#">Indicateurs supplémentaires de l'inégalité des revenus à l'aide de la mesure du panier de consommation</a>	Étant donné que la majorité des produits analytiques actuels fondés sur la mesure du panier de consommation (MPC) ne décrivent pas la répartition complète du revenu, puisqu'ils comparent généralement le seuil de MPC avec le revenu disponible, ils ne décrivent pas entièrement l'inégalité des revenus. D'autres indicateurs d'inégalité proposés seront présentés, ce qui permettra de mieux cerner les disparités de revenu entre les Canadiens.

## Annexe C

### Appel initial de commentaires – Troisième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation

Bonjour,

Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada (EDSC) vous invitent à participer au troisième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC), le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Compte tenu de votre expertise et de votre expérience dans des domaines liés à la mesure du faible revenu, à la sécurité du revenu et à la réduction de la pauvreté, nous souhaitons avoir votre avis.

Les activités de mobilisation pour le troisième examen approfondi de la MPC ont commencé et devraient se terminer en 2025. L'examen comprendra une série d'activités de mobilisation auprès de Canadiennes et Canadiens de différents milieux et d'expertise différente afin de s'assurer que la méthodologie de la MPC continue de mesurer avec précision un niveau de vie de base modeste dans l'ensemble du Canada.

L'une des phases du processus de mobilisation consiste à demander l'avis de spécialistes comme vous afin d'obtenir des **commentaires et des recommandations en vue de réviser ou d'améliorer la méthodologie de la MPC**. Votre contribution permettra à Statistique Canada de déterminer les principaux thèmes de discussion et d'orienter le processus d'examen de la MPC.

Nous souhaitons recevoir des commentaires et des recommandations qui répondent aux lignes directrices suivantes :

- Sont limités à un maximum de 750 mots;
- Contiennent des recommandations fondées sur des données probantes, y compris des références à des travaux publiés (dans la mesure du possible).

**Veillez envoyer vos commentaires et vos recommandations en pièce jointe (p. ex., document Word, PDF, etc.) à l'[adresse électronique de la MPC](#) avant la fin du mois de juillet 2023.**

Vous trouverez peut-être les références suivantes utiles pour préparer vos recommandations :

- La publication [Lancement du troisième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#) fournit de plus amples renseignements sur le processus d'examen à venir
- Le [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#) contient des mises à jour méthodologiques découlant du deuxième examen approfondi (année de base 2018)
- Une [courte vidéo expliquant la MPC](#) fournit une explication de haut niveau de la méthodologie de la MPC

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus d'examen approfondi ou sur cet appel initial de commentaires, veuillez répondre directement au présent courriel.

Nous vous remercions à l'avance de votre contribution et de votre soutien au troisième examen approfondi de la MPC.

Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique

[statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@statcan.gc.ca)

Statistique Canada / Gouvernement du Canada



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

## Annexe D – Exemple de matériel utilisé pour les sessions d’information public

# MESURE FONDÉE SUR UN PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

## 3<sup>e</sup> examen approfondi



### Comment les seuils de pauvreté sont-ils déterminés par la Mesure fondée sur un panier de consommation?

La Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC), la mesure officielle de la pauvreté au Canada, utilise un panier de biens et de services composé de cinq composantes principales :

- Aliments
- Vêtements et chaussures
- Logement
- Transport
- Autres nécessités

Les coûts de ces cinq composantes sont additionnés pour produire un seuil de la MPC qui est considéré comme la quantité minimale d’argent dont une famille a besoin pour avoir un niveau de vie de base et modeste.

Le coût du panier de la MPC, ou seuil de pauvreté, est calculé pour une famille de référence de quatre personnes et des ajustements sont effectués pour d’autres tailles de familles. Étant donné que le niveau de vie peut varier en fonction de la collectivité (p. ex. la disponibilité du transport en commun), le contenu du panier et les coûts varient d’un océan à l’autre au Canada.

### Les cinq composantes du seuil de pauvreté de la mesure fondée sur un panier de consommation



# MESURE FONDÉE SUR UN PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

## 3<sup>e</sup> examen approfondi



### Comment le revenu disponible est-il calculé afin de déterminer la situation de pauvreté?



Le **revenu disponible** est le revenu dont une personne ou une famille dispose pour acheter les biens et services compris dans le panier de la MPC après la déduction des dépenses inévitables (p. ex. l'impôt sur le revenu, les cotisations au régime de pension, les frais médicaux, les frais de garde d'enfants, etc.).

#### Calcul du revenu disponible pour la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation



Le **revenu après impôt** est le revenu total (y compris les transferts gouvernementaux) après la déduction de l'impôt sur le revenu.



Les **retenues sur la paie supplémentaires** comprennent les cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, l'assurance-emploi et les cotisations syndicales.



Les **frais médicaux** comprennent les primes d'assurance-maladie publique et les frais médicaux directs, y compris les primes d'assurance privée.



L'**impôt sur les gains en capital** est ajouté afin d'éviter que les familles dont les gains en capital sont importants (qui paient, par conséquent, beaucoup d'impôt sur les gains en capital) ne semblent vivre dans la pauvreté, puisque les gains en capital ne sont pas inclus dans le revenu après impôt.



L'**ajustement selon le type de mode d'occupation (ATMO)** tient compte du fait que différentes familles ont différents frais de logement. Comme les coûts de logement du panier de la MPC représentent des loyers non subventionnés, l'ATMO est utilisé pour tenir compte des différents modes d'occupation (p. ex. les propriétaires avec ou sans hypothèque et les locataires subventionnés).

# MESURE FONDÉE SUR UN PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

## 3<sup>e</sup> examen approfondi

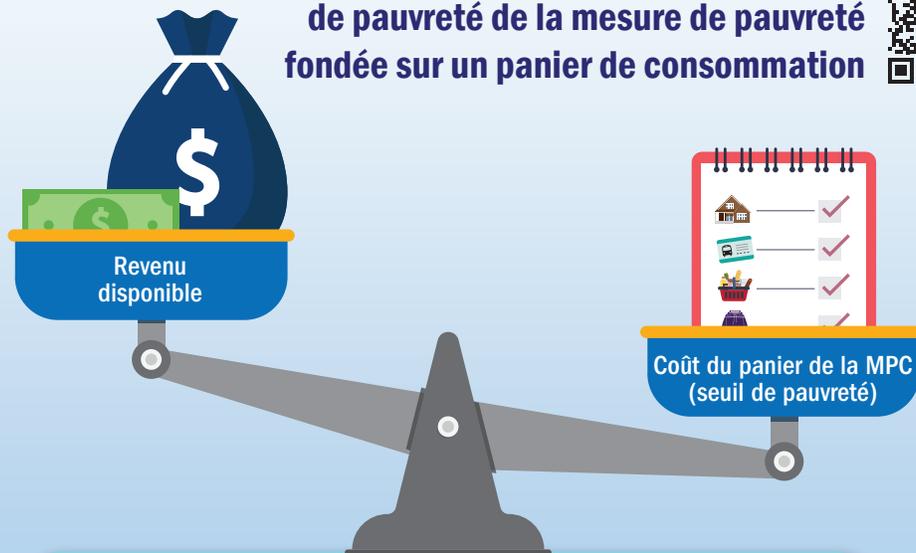


### Comment la MPC détermine-t-elle qui vit dans la pauvreté?



Une personne ou une famille est considérée comme vivant sous le seuil de la pauvreté si son **revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté** selon la taille de sa famille et sa communauté. En d'autres termes, si le revenu restant après la suppression des dépenses inévitables est insuffisant pour acheter les biens et services que l'on trouve dans le panier, une famille est considérée comme vivant dans la pauvreté.

### Comparer le revenu disponible aux seuils de pauvreté de la mesure de pauvreté fondée sur un panier de consommation



**Revenu disponible < Coût du panier = Pauvreté**

# MESURE FONDÉE SUR UN PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

## 3<sup>e</sup> examen approfondi

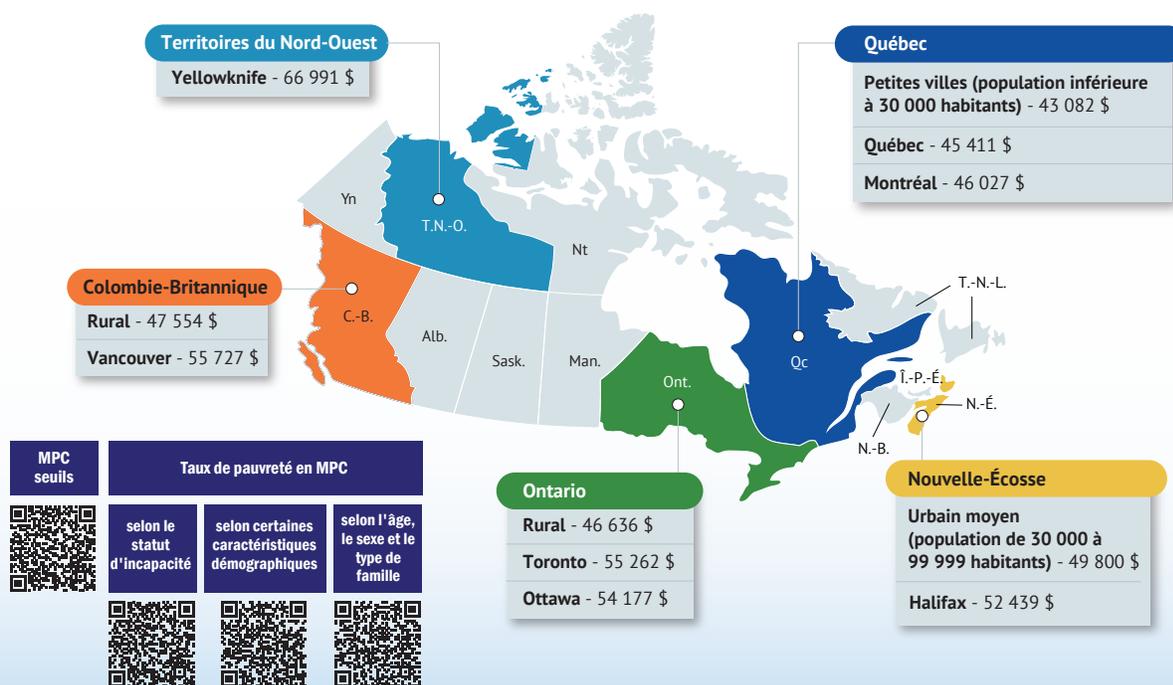


### Les seuils de pauvreté reposant sur la Mesure fondée sur un panier de consommation diffèrent selon les régions du Canada



Les seuils de pauvreté de la Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) sont actuellement estimés pour **66 régions différentes** au Canada : **53 dans les provinces** et **13 dans les territoires**. Les régions de la MPC tiennent compte des différences géographiques de prix et de niveau de vie. Il s'agit là d'une force importante de la MPC puisqu'elle rend compte des différences dans le coût de la vie au Canada.

### Certains seuils de pauvreté de la Mesure fondée sur un panier de consommation pour la famille de référence, 2022, Canada



MPC seuils	Taux de pauvreté en MPC		
	selon le statut d'incapacité	selon certaines caractéristiques démographiques	selon l'âge, le sexe et le type de famille

## Références

Benjamin, Wesley, Chanel Christophe, Nancy Devin, Sarah Maude Dion, Éric Dugas et Burton Gustajtis (2022). [Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : Indice de pauvreté](#), n° 75F0002M au catalogue.

Byers, Jing, Chanel Christophe, Sarah McDermott et Natalie Simeu (2023). [Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : frais de garde d'enfants](#), n° 75F0002M au catalogue.

Danieles, Prince Kevin, Andrew Heisz et Keith Lam (2024). [Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : une analyse de la méthode d'équivalence](#), n° 75F0002M au catalogue.

Devin, Nancy (2024). [Document de recherche sur la mesure du panier de consommation : application de la méthodologie de la mesure du panier de consommation à une source de données administratives](#), n° 75F0002M au catalogue.

Devin, Nancy et Madeleine Steinmetz-Wood (2024). [Document de recherche sur la mesure du panier de consommation : examen des coûts de logement et de transport dans les régions de la mesure du panier de consommation correspondant aux régions métropolitaines de recensements](#), n° 75F0002M au catalogue.

Devin, Nancy, Burton Gustajtis, Mackin Liu, José Mendoza Rodríguez, William MacMinn et Myron Wasylko (2023). [Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : options pour la mise à jour de la composante des autres nécessités et la création d'une composante des services de communication](#), n° 75F0002M au catalogue.

Devin, Nancy, Eric Dugas, Burton Gustajtis, Sarah McDermott et José Mendoza Rodríguez (2023). [Lancement du troisième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#), n° 75F0002M au catalogue.

Devin, Nancy, Burton Gustajtis et Sarah McDermott (2023). [Développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Nunavut](#), n° 75F0002M au catalogue.

Devin, Nancy, Burton Gustajtis et Sarah McDermott (2022). [Document technique concernant la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#), n° 75F0002M au catalogue.

Devin, Nancy et Raphaël Langevin (2022). [Recherche sur la mesure du panier de consommation : indicateurs supplémentaires d'inégalité de revenu à l'aide de la mesure du panier de consommation](#), n° 75F0002M au catalogue.

Devin, Nancy, Burton Gustajtis, Keith Lam et Sarah McDermott (2021). [Développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#), n° 75F0002M au catalogue.

Djidel, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott (2019). [Vers une mise à jour du panier de consommation](#), n° 75F0002M au catalogue.

Djidel, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott (2019). [Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation](#), n° 75F0002M au catalogue.

Djidel, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam, Isabelle Marchand et Sarah McDermott (2020). [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#), n° 75F0002M au catalogue.

Employment and Social Development Canada (2018) [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#), n° SSD-212-08-18E au catalogue.

Gustajtis, Burton et Andrew Heisz (2022). [Document technique sur la mesure du panier de consommation : la composante des autres nécessités](#), n° 75F0002M au catalogue.

Heisz, Andrew (2019). [Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation](#), n° 75F0002M au catalogue.

McDermott, Sarah et Madeleine Steinmetz-Wood (2023). [Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation pour les régions éloignées](#), n° 75F0002M au catalogue.

Steinmetz-Wood, Madeleine (2023) [Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : délimitation des régions éloignées aux fins de la mesure fondée sur un panier de consommation](#), n° 75F0002M au catalogue.

CEE-ONU (2011). [Canberra Group Handbook on Household Income Statistics](#), Deuxième édition. (En anglais seulement).